

**PROVINCE DE QUÉBEC**42<sup>E</sup> LÉGISLATURE1<sup>RE</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 12 JUIN 2020

**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 12 juin 2020*

Aujourd'hui, à quinze heures cinq, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

n<sup>o</sup> 55 Loi modifiant le Code civil pour notamment rendre imprescriptibles les actions civiles en matière d'agression à caractère sexuel, de violence subie pendant l'enfance et de violence conjugale

n<sup>o</sup> 63 Loi n<sup>o</sup> 3 sur les crédits, 2020-2021

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.